

DECISION MUNICIPALE
N° D24-108

1-1

Objet : Avenant 1 « Mission de Maitrise d'œuvre pour la restructuration de la crèche Ile aux Bambins à Tournefeuille. (Marché 24-07) »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4^e concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article R.2194-2 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU le marché conclu en date du 18 avril 2024, référencé 24-07 TECH,

VU la proposition d'avenant ci-annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir le montant définitif du forfait de rémunération du groupement Alain Bayle, architecte DPLG (mandataire) Valérie Noailles et François ARCANGEL, pour un montant de 34 350,00 € HT (soit 41 220,00 € TTC) revu en fonction du coût réel des travaux (843 500,00 € HT), le taux de rémunération définitif étant de 9,00 % pour le marché de base et 1,00% pour la mission complémentaire OPC.

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 20 octobre 2024

Le Maire,


Dominique Fouchier



31/10/2024
Accusé de réception en préfecture
031-243105570-20241020-D24-108-AR
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024